

Bienveillance, bienfaisance, bientraitance : convergences et divergences

Juin 2023

Pr Roger GIL

Directeur de l'Espace de Réflexion Ethique de Nouvelle-Aquitaine-site de Poitiers

Bienveillance, bienfaisance, bientraitance : les mots se bousculent jusqu'à se perdre dans leurs significations. La bienveillance est de l'ordre de la volonté, c'est une disposition favorable de la volonté envers quelqu'un ou de manière plus simple, c'est vouloir le bien de quelqu'un. La bienveillance a pu être considérée comme une vertu (Hutcheson¹), une qualité qui incline quelqu'un à vouloir le bonheur d'autrui. Désirer le bien et le bonheur d'autrui est un moteur puissant de la pratique des soins, et dans ce sens, la bienveillance peut être considérée comme un principe éthique qui pousse à la sollicitude, à l'empathie, au souci d'Autrui.

La bienfaisance est sans doute mue par la bienveillance, mais elle est une bienveillance agissante : c'est faire en sorte que ce que l'on fait, procure du bien-être ou du mieux-être à celle ou à celui qui est visé par notre action. La bienfaisance a longtemps été le principe éthique fédérateur des professions de santé, puisqu'il a à sa source la bienveillance, la sollicitude, l'attention portée à l'Autre. Mais la bienfaisance a des côtés obscurs : comment définir ce qu'est le bien d'Autrui ? Est-ce le soignant qui sait ce qu'est le bien d'Autrui et qui, du coup, va lui imposer ses prescriptions, celle de quelqu'un qui sait à quelqu'un qui ignore ? Car c'est ainsi que la bienfaisance peut devenir du paternalisme.

Quant à la bientraitance, elle a fait irruption dans le monde de la santé et plus généralement dans le monde médicosocial pour se démarquer de la bienfaisance qui met l'accent sur celui qui FAIT le bien, alors que la bientraitance met l'accent sur celui qui est l'OBJET de l'action, c'est-à-dire du soin, de l'accompagnement. Dès lors le bien n'est plus défini par les critères propres à celui qui agit, et qui serait détenteur d'un savoir mais il est défini par rapport à celui qui reçoit. La bientraitance est ainsi, selon la Haute Autorité de Santé², « une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'Autre, réactive à ses besoins, respectueuse de ses choix et de ses refus ». Ainsi, alors que la bienfaisance et sa dérive paternaliste pouvaient faire fi de l'autonomie du patient au nom d'une définition du Bien qui échappait au patient, la bientraitance impose, au-delà même de l'autonomie d'Autrui, de rechercher par tous les moyens ce qui correspond aux besoins et aux désirs d'autrui. La bientraitance permet à la bienfaisance de ne pas devenir une maltraitance. Expliquons-nous : on peut au nom du principe de bienfaisance, tout faire pour éviter qu'un malade Alzheimer ne sorte inopinément de l'institution où il séjourne car il peut chuter, ou se perdre. Mais la bienfaisance peut devenir maltraitance si on estime alors qu'il vaut mieux enfermer la personne de longues

1 Roger Gil, « La conscience morale: émotion ou raison? », in *Cognition sociale et neuropsychologie*, Solal, Neuropsychologie (Marseille: P. Allain, G. Aubin, D. Le Gall, 2012), 325-42.

2 https://www.has-sante.fr/jcms/c_2835126/fr/la-bientraitance-definition-et-reperes-pour-la-mise-en-oeuvre

heures dans sa chambre où elle est censée avoir tout le confort possible ! Mais la bienveillance va au-delà de la non maltraitance ! Si je prête attention à ce malade Alzheimer fugueur, et qu'à chaque fois qu'il tente de sortir, je me précipite pour le ramener à l'intérieur de l'établissement, je suis alors non maltraitant. Mais suis-je dans la bienveillance ? Je peux même si je le ramène en le rudoyant frôler la maltraitance. Mais devenir bien traitant est autrement plus difficile : il s'agirait alors de savoir au nom de quels besoins cette personne veut sans cesse quitter l'établissement et on peut ainsi au lieu de la ramener sur le champ, faire quelques pas avec elle. C'est peut-être ainsi que l'on quitte la non maltraitance pour entrer dans la bienveillance... à condition toutefois que je puisse quitter l'établissement quelques instants sans mettre en péril la sécurité des autres pensionnaires.

On devine alors les exigences de la bienveillance, celles d'un accompagnement qui se pense, conscient de ses exigences comme de ses limites mais qui tente toujours de dépasser la non maltraitance pour tenter de répondre à ce que l'Autre attend de nous. Et c'est ainsi que se met en acte la sollicitude qui rime fort justement avec inquiétude³ : faire de l'Autre notre sujet d'inquiétude.

3 L'adjectif latin sollicitus, dérivé de cicio (remuer, ébranler) et sollus (tout entier) veut dire être remué entièrement. Les adjectifs « inquiet » ou « bouleversé » sont sans doute ceux qui approchent le plus le sens de sollicitus.